

**Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités**  
**Direction des voies navigables**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2023-01-11

Rennes, le 11/01/2023

Objet : Fermeture chemin de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**Considérant** que des travaux d'abattage d'arbres et arasement en berge, bief de Calaudry, doivent être réalisés du 16 au 27/01/2023 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rives gauche et droite, bief de Calaudry est interdit à tous les usagers.

**Du 16 au 27 janvier 2023**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en Régie ainsi qu'une déviation sur la rive opposée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Québriac, la Chapelle aux Filtzméens et St Domineuc.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON